

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 396 Subvention (11.500 euros) à l'association Fairplaylist (11e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Célia BAUEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Fairplaylist ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Célia BLAUEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 11.500 euros dont 10.500 euros au titre de la culture est attribuée à l'association Fairplaylist, 8, rue du Général Renault 75011 Paris, pour l'organisation du Festival de Ménilmontant en 2015. N°simpa 18738.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 11.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 :

- à hauteur de 10.500 euros, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture ; 2015-03409.
- à hauteur de 1.000 euros, rubrique 833, nature 6574, ligne 23003, mission 284 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre du développement durable et plan climat ; 2015-06736.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO